

Bres J. (2022). Conditionnel et *devoir*, mêmes fonctionnements évidentiels ?, *Linguisticae Investigationes* 45, 1, 31-51.

### **Conditionnel et auxiliaire *devoir* en français, mêmes fonctionnements évidentiels ?**

Le conditionnel comme l'auxiliaire *devoir*, dans certains emplois, peuvent signifier l'*évidentialité* indirecte dans sa double dimension : *inférentielle* et *reportive*. Différents travaux ont étudié l'une ou l'autre forme dans l'un ou l'autre de ces emplois. Le présent article est consacré à la *comparaison* des valeurs évidentielles inférentielles d'une part, et reportives d'autre part, développées par ces deux formes.

**Mots clés** : conditionnel, devoir, évidentialité, inférentiel, reportif

### **Conditional and auxiliary *devoir* ('must') in French, same evidential functions?**

The conditional and the auxiliary *devoir*, in some uses, express *inferential* and *reportive* evidentiality. Many studies on evidentiality have investigated one or the other unit in one or the other use. This paper *compares* the conditional and *devoir* in their inferential and reportive functions.

**Key words** : conditional, *devoir*, evidentiality, inferential, reportive

### **Conditionnel et auxiliaire *devoir* en français, mêmes fonctionnements évidentiels ?**

Jacques Bres  
*Praxiling, UMR 5267, Université Montpellier III*

### **Introduction**

Comme on le sait, l'*évidentialité* (*i. a.* Lazard, 2001 ; Plungian, 2001 ; Aikhenvald, 2004) concerne la source sur laquelle le locuteur fonde l'information de son énoncé, source qui peut être *directe*, ou *indirecte* selon que l'information est *inférée* ou *reportive*<sup>1</sup>. Tout comme l'anglais (Mélac, 2022), le français ne dispose pas vraiment de marqueur dédié spécifiquement au marquage de

---

<sup>1</sup> Faute de mieux, j'emprunte directement à l'anglais le terme de *reportive*, utilisé dans la plupart des travaux en la matière, pour signifier que l'information n'est pas de première main. Traduire *reportive* par "rapportée" conduirait à confondre l'indication de l'altérité de la source avec ce que la tradition nomme *discours rapporté*. Le terme de *médiatif* eût été plus approprié, mais il est déjà utilisé dans un sens quelque peu différent par Guentchéva (1994).

l'évidentialité (Dendale, 2012), notamment de l'évidentialité indirecte<sup>2</sup>. Mais certaines formes, dans certains de leurs emplois, peuvent porter cette valeur, tout particulièrement le conditionnel et *devoir* + inf., qui ont la particularité de pouvoir signifier l'évidentialité indirecte dans sa double dimension : *inférentielle* et *reportive*<sup>3</sup>. Différents travaux ont étudié l'une ou l'autre forme dans l'un ou l'autre de ces emplois. Le présent article est consacré à la *comparaison* des valeurs évidentielles inférentielles (1.) d'une part, et reportives (2.), d'autre part, développées par ces deux formes, ce qui, à ma connaissance, n'a fait l'objet d'aucune recherche. Le corpus, que je qualifierai de *buissonnier*, se compose, pour chaque emploi de chacune d'elles, de 50 occurrences, relevées dans la conversation familiale (énoncés saisis "au vol" et transcrits immédiatement), et dans les discours journalistique et littéraire, au gré de mes lectures, complétées d'occurrences relevées dans les bases de données *Europresse* et *Frantext*.

## 1. Emploi évidentiel inférentiel

L'inférence, signifiée, entre autres, par le conditionnel en énoncé interrogatif (désormais CI) et par *devoir* + inf. en énoncé assertif (désormais DA) peut porter sur un fait simultané (1.1.) ou antérieur à l'énonciation (1.2.).

### 1.1. Inférence sur un fait simultané à l'énonciation

Lorsque l'inférence porte sur un fait contemporain de  $t_0$ , le procès est au conditionnel présent, comme en (1) ou au présent de l'indicatif de *devoir*, comme en (2) :

(1) (Une vieille dame, préparant le repas pour son fils, cherche un ustensile de cuisine à sa place habituelle, dans le placard de la cuisine, et ne le trouve pas) il **serait** encore dans le lave-vaisselle ? (elle vérifie) ah bé non mais où il peut bien être ? (conversation, 05/04/2018)

(2) – Yes yes, fait la Japonaise en hochant la tête. [...] I love Marseille, I want to see your film! – Ah... it's just a project. – OK. Thank you. Je sais pas vraiment pourquoi elle me remercie. Ça **doit être** sa manière à elle d'en finir. (H.

---

<sup>2</sup> Dendale (2022 : p. 174) note que les seules exceptions sont *paraît-il* et *dirait-on*, qui ont systématiquement valeur reportive.

<sup>3</sup> Les chercheurs, dans le traitement de l'un et/ou de l'autre de ces deux emplois, parlent tantôt d'évidentialité (*i. a.* Dendale, 1994, 1999, 2000 ; Tasmowski & Dendale, 1994) ; Dendale & Van Bogaert, 2012 ; Squartini, 2004 ; Rossari *et al.*, 2018), tantôt de modalité épistémique (*i. a.* Gosselin, 2001, 2010 ; Barbet, 2012 ; Saussure, 2012), ou d'un mixte d'épistémique et d'évidentialité (Kronning, 2005). Je pars de l'idée qu'il s'agit d'emplois évidentiels.

Bels, *Cinq dans tes yeux*, 2020)

À la suite de la survenue d'un fait inattendu, – en (1) le fait de ne pas trouver un ustensile à sa place habituelle ; en (2), les remerciements incongrus de la Japonaise – le locuteur en propose une possible explication.

L'emploi du CI, fréquemment nommé *de conjecture*, a fait l'objet de nombreuses études (*i. a.* Damourette et Pichon, 1911-1936 ; Martin, 1981 ; Dendale, 2010 ; Haillet, 2002 ; Bourova & Dendale, 2013 ; Bres, 2020). Je préciserai seulement ici que l'effet de sens conjectural n'a pas pour ingrédient principal le conditionnel mais l'interrogation totale. En effet, si nous remplaçons l'interrogation par l'assertion – *il serait encore dans le lave-vaisselle* – l'énoncé, dans ce contexte, ne fait guère sens ; alors que si nous remplaçons le conditionnel par le présent en maintenant l'interrogation – *il est encore dans le lave-vaisselle ?* –, l'effet de sens de conjecture, certes fortement bémolisé, est conservé<sup>4</sup>. C'est que l'interrogation *met* dialogiquement<sup>5</sup> *en débat* (Moignet, 1963) l'assertion sous-jacente [il est encore dans le lave-vaisselle]. Le conditionnel, par son sémantisme d'éventualité, renforce la dimension conjecturale de l'énoncé inféré : il n'en est qu'un ingrédient secondaire.

L'inférence au DA (*i. a.* Dendale, 1994, 2000 ; Dendale & De Mulder, 1996 ; Kronning, 2001) a pour ingrédient principal l'auxiliaire modal *devoir* : si nous l'effaçons – soit à la place de « Ça **doit être** sa manière à elle d'en finir », l'énoncé *C'est sa manière à elle d'en finir* – la valeur inférentielle s'estompe, voire disparaît<sup>6</sup>. On peut expliquer ladite valeur par dérivation de la valeur initiale déontique de *devoir* en valeur épistémique. Les deux tours produisent donc le sens conjectural, en équivalence sémantique approximative des énoncés (que je note  $\approx$ ), ce que nous pouvons tester par la reformulation possible de l'un par l'autre :

– en (1), « il **serait** encore dans le lave-vaisselle ? »  $\approx$  *il **doit être** encore dans le lave-vaisselle*<sup>7</sup> ;

– en (2), « Ça **doit être** sa manière à elle d'en finir. »  $\approx$  *ça **serait** sa*

---

<sup>4</sup> L'analyse de ce type d'énoncé (interrogation totale au présent) comme inférentiel est proposée et discutée in Bres, 2020 : § 3.9. Pour répondre à une objection d'un évaluateur, je précise que c'est seulement lorsque l'interrogation est suscitée par un fait inattendu qu'elle a valeur inférentielle.

<sup>5</sup> Sur le fonctionnement dialogique de l'interrogation, voir Bres *et al.*, 2019, entrée *Interrogation*.

<sup>6</sup> Et n'est réintroduite que si on remplace l'assertion par l'interrogation : *c'est sa manière à elle d'en finir ?* Ce qui confirme l'analyse antérieure de l'interrogation comme ingrédient essentiel de l'inférence.

<sup>7</sup> Les italiques notent l'énoncé que je pose comme *grosso modo* équivalent.

manière à elle d'en finir ?

Proposons deux autres occurrences :

(3) (*Monsieur Numance et sa femme ont été invités par Firmin, leur employé, au baptême de son fils*)

– Mais, dit Monsieur Numance, dites-moi, Firmin, somme toute, c'est le baptême de votre fils, prenez donc une poignée de cigares et donnez-les à vos amis. Ça se fête un baptême. » Ce pékin-là se **foutrait**-il de ma gueule ? se dit Firmin. [...] Est-ce qu'ils me **joueraient** un tour ? (J. Giono, *Les Âmes fortes*, 1950)

(4) elle a pas répondu à mon mel de vendredi /elle **doit être fâchée** elle **doit** m'en **vouloir** de pas être allée à l'enterrement de son père (conversation entre une femme et son mari, juin 2021)

On peut poser les équivalences approximatives :

– en (3), « Ce pékin-là se **foutrait**-il de ma gueule ? [...] Est-ce qu'ils me **joueraient** un tour ? » ≈ *ce pékin-là **doit se foutre** de ma gueule. Ils **doivent** me **jouer** un tour.*

– en (4), « elle **doit être fâchée** elle **doit** m'en **vouloir** de pas être allée [...] » ≈ *elle **serait fâchée** ? elle m'en **voudrait** de pas être allée [...] ?*

Mais équivalence approximative ne veut pas dire synonymie. Les deux constructions produisent des sens quelque peu différents en ce que la conjecture a une probabilité plus forte avec le DA qu'avec le CI. Qu'est-ce qui explique cette différence ? Dans le CI, l'interrogation totale, qui met en débat l'énoncé assertif positif correspondant, n'oriente ni vers une réponse positive ni vers une réponse négative. La probabilité de l'inférence est moins élevée qu'avec *devoir*, dont le sens épistémique, en rémanence de son sens premier déontique, oriente clairement vers la validation de l'inférence. Cette différence se vérifie :

– par la possibilité d'ajouter l'adverbe *certainement* au DA : en (4), *elle doit certainement être fâchée*<sup>8</sup> ; en face de son impossibilité au CI : en (3), *\*ce pékin-là se foutrait-il certainement de ma gueule ?*

– par l'impossibilité de *devoir* inférentiel en interrogative : p. ex. pour (4) : *elle a pas répondu à mon mel de vendredi /elle **\*doit être fâchée** ? elle **\*doit m'en vouloir** de pas être allée à l'enterrement de son père ?*. C'est que la locutrice qui est à l'origine de l'inférence fortement probable ne peut en même temps être celle qui la met en débat.

Notons que les deux constructions peuvent être à la forme négative :

---

<sup>8</sup> (8) et (19) *infra* réalisent l'association du DA avec *certainement*.

(5) (Une vieille dame, à la recherche d'une clé, ouvre le tiroir d'une commode et s'adressant à son fils) elle **serait pas** là ? (elle cherche) si si la voilà ! ah bé je sais plus pourquoi je l'ai mise là (conversation familiale, novembre 2018)

(6) Et cet accent, ils peuvent pas apprendre à parler, merde. En plus, ils oublient les « le », « la », dans leur langue ça **doit pas être prévu**, ça fait *chat est dans maison*, c'est bizarre. (E. Brault, *Les peaux rouges*, 2017)

La négation ne change pas la valeur de probabilité d'un DA : *devoir* négatif assure autant de probabilité que ce ne soit pas le cas en (6) que *devoir* positif en assure que ce soit le cas en (4). En revanche, la négation du CI dans une occurrence comme (5), du fait de l'interrogative, fait basculer la mise en débat de l'interrogation vers le pôle positif<sup>9</sup>. Dans ce cas, l'équivalence avec un DI est plus forte encore : « elle serait pas là ? » est très proche de *elle doit être là*.

La différence de probabilité entre CI (non accompagné de la négation) et DA rend compte de ce que, contrairement à ce que l'on pourrait inférer de l'analyse de (1-6), l'équivalence approximative des deux constructions qui rend possible, *mutatis mutandis*, la reformulation de l'une par l'autre n'est pas toujours le cas :

– un CI ne saurait être reformulé par un DA lorsque la suite confirme l'attraction vers le pôle négatif :

(7) Camille mit la tête à la porte, Béatrix avait disparu. Ce fait était bizarre. Mme des Touches se dit : « **Aurait-elle** une lettre de Calyste ? » Mais elle crut l'innocent Breton incapable de cette hardiesse. (H. de Balzac, *Béatrix*, 1839)

Ici l'énoncé au DA : *elle doit avoir une lettre de Calyste*, à la place du CI « aurait-elle une lettre ? », aurait moins de cohérence cotextuelle : il orienterait vers le pôle positif et entrerait tendanciellement en contradiction avec ce qui suit (« elle crut l'innocent Breton incapable [...] »), qui pose que l'énonciatrice invalide l'inférence.

– la reformulation d'un DA par un CI n'est guère possible, lorsqu'un élément cotextuel fait fortement pencher la balance vers le pôle positif, comme p. ex. l'adverbe épistémique *certainement* (8) ou le SP *pour moi* (9) :

---

<sup>9</sup> Toutes les interro-négatives n'ont pas ce fonctionnement. Un évaluateur propose l'exemple construit suivant : « un voyageur cherche une place dans le train, fait un aller dans les voitures et revient. Un passager se demande alors « **N'aurait-il pas** trouvé de place ? » = *Je fais l'hypothèse qu'il n'a pas trouvé de place* ». Effectivement, dans cet énoncé, l'interro-négative n'oriente pas vers le pôle positif, à savoir *il a trouvé une place*. Reste à trouver une occurrence de ce type, réalisée effectivement en discours, et pas seulement inventée par le chercheur.

(8) À trente kilomètres de Ouagadougou, le moteur fit un grand bruit et le car s'arrêta mollement au milieu de la route. « Que se passe-t-il ? demanda un passager. [...] — Ça **doit être certainement** un problème mécanique, lança un monsieur au fond du car. — Ah ça ! On est tous d'accord », répondit le chauffeur en riant. (R. Ouedraogo, *Du miel sous les galettes*, 2020)

(9) Ce qui frappe le spécialiste (des réseaux sociaux), c'est que l'intelligence artificielle a flouté une photo qui ne comportait aucun souci de contenu violent ou explicite. « *Pour moi*, il **doit s'agir** d'une erreur technique de modération. » (*Le Vif*, site web, 25 /08/ 2020)

On ne saurait reformuler le DA par le CI ni en (8) : *\*serait-ce certainement un problème mécanique ?*, ni en (9) : *\*pour moi, s'agirait-il d'une erreur ?*. L'équilibre entre les orientations positive et négative entrerait en contradiction avec les éléments (*certainement, pour moi*) qui tendent à valider l'inférence. Et il suffit d'effacer *certainement* en (8), et *pour moi* en (9), pour que la reformulation devienne acceptable : *serait-ce un problème mécanique ? ; s'agirait-il d'une erreur ?*.

Ajoutons que nous n'avons jusqu'à présent traité que d'un type de contexte inférentiel, celui qui présente un fait inattendu. Mais il est d'autres contextes, qui donnent lieu à une inférence se réalisant en DA, mais pas en CI :

– l'inférence a pour point de départ non un fait inattendu mais un fait ordinaire :

(10) Il déposa ensuite son stylo sur son beau bureau en bois verni. Des piles de dossiers s'élevaient tels de petits immeubles sur un coin du bureau. Il **doit avoir** beaucoup de travail, se dit maman. (R. Ouedraogo, *Du miel sous les galettes*, 2020)

La reformulation du DA par un CI ne me semble guère possible : *\*il aurait beaucoup de travail ? , se dit maman* : le fait qu'il y ait des piles de dossiers sur un bureau n'a rien d'étonnant. Si le CI est plutôt malvenu ici, c'est qu'il tendrait à poser ce fait comme étrange aux yeux de la locutrice.

– l'inférence n'est pas liée à un fait précis, mais procède d'une prise en compte plus large du co(n)texte :

(11) Hermann, le fils aîné de Bruyher, lui ouvrit la porte. Méfiant, il toisa Faustus des pieds à la tête, quand sa mère apparut, et Faustus se présenta. — Entrez, monsieur. Il est sorti, mais il ne va pas tarder. Si vous voulez attendre sur la terrasse. On y est bien à l'ombre. Le veinard, se dit Faustus, sa femme n'est

vraiment pas mal, et elle **doit avoir** mon âge. Elle lui proposa un morceau de tarte aux cerises. (C. Schmit, *Kinderland*, 2017)

Le locuteur, à la suite d'une évaluation physique de la femme qui l'accueille (« sa femme n'est vraiment pas mal ») fondée implicitement sur la source directe de la vue, poursuit par une évaluation inférentielle de son âge : « elle doit avoir mon âge ». Sa reformulation par un CI serait ici inconvenante : \**elle aurait mon âge ?*.

Dans ces deux types de cas complémentaires, il n'est guère possible de reformuler le DA par le CI : c'est que l'interrogation procède du locuteur qui, à la suite d'un fait inhabituel, met en débat une possible explication. Le cotexte précédent, en (10) comme en (11), n'a aucun caractère inhabituel, et ne saurait susciter le CI.

Ajoutons une remarque concernant le DA : le marquage de l'inférence portant sur un fait simultané à  $t_0$  (et procédant non d'un fait inattendu mais d'un calcul, cf. « quatre heures cinq de vol » en (12)) peut se faire, moins fréquemment, par *devoir* au conditionnel :

(12) Je viens d'aborder cette faille entre deux nuages, et j'en profite pour regarder sous moi. Prévot se rendort. Il n'y a d'ailleurs rien à regarder. Quatre heures cinq de vol. Prévot est venu s'asseoir auprès de moi : – on **devrait arriver** au Caire... – je pense bien... – est-ce une étoile ça, ou un phare ? (A. de Saint Exupéry, *Terre des hommes*, 1939)

(13) – Il en reste encore deux.  
– Dont je suis sans nouvelles. Soit ils ont coulé soit ils ont des problèmes de radio. En principe, d'après leur dernière position connue, ils **devraient être** plus près que le Grey Shadow. (P. -L. Sulitzer, *Cartel*, 1990) (*apud* Dendale, 2000 : p. 166)

Le conditionnel, en tant que marquant l'éventualité (Bres, 2020), atténue la probabilité de l'arrivée au Caire en (12), comme de l'exactitude de la localisation des deux bateaux en (13).

Qu'en est-il lorsque l'inférence porte sur un fait antérieur à l'énonciation ?

## 1.2. Inférence portant sur un fait antérieur à l'énonciation

Je présenterai plus rapidement ce type de cas où l'inférence porte sur un fait antérieur, dans la mesure où la proximité comme la différence entre les deux tours sont en tous points semblables au type de cas où l'inférence porte sur un fait simultané à l'énonciation.

Lorsque l'inférence porte sur un fait antérieur, le conditionnel est à la forme composée :

(14) (Une vieille dame dit à son fils ne pas comprendre que sa fille ne lui ait pas retourné signé un courrier qu'elle avait confié à la factrice) elle [la factrice] l'a mis dans son sac / elle **aurait oublié** de l'envoyer ? (25/10/2009)

Le CI peut être reformulé par *doit + inf. passé*, ou *a dû + inf. présent*<sup>10</sup> assertif : « elle **aurait oublié** de l'envoyer ? » ≈ *elle doit avoir oublié / a dû oublier de l'envoyer*.

L'équivalence approximative est renforcée lorsque le CI est négatif :

(15) Et là, maintenant, il est en processus d'adoption d'un gamin, un gamin des rues, de par ici. [...] Le gamin vit déjà chez lui, je l'ai vu. C'est un ado. Pas très bavard. Mais gentil. — C'est tout de même un drôle de profil, ton bonhomme. Il *n'aurait pas fait* des conneries avant ? (G. Polet, *Barcelona*, 2014)

« Il *n'aurait pas fait* des conneries avant ? » ≈ *il doit avoir fait / a dû faire des conneries avant*.

Citons complémentaiement cette occurrence de conversation qui fait se succéder sur la même prédication les deux constructions, d'abord au CI en énoncé négatif, puis en DA :

(16) Lui – tu sais où est *L'Officiel* ?  
Elle – dans mon sac  
Lui – bé je trouve pas  
Elle – on l'**aurait pas oublié** au Petit Journal Montparnasse ?  
(Un instant plus tard)  
Lui – je cherche et je trouve pas  
Elle – mais je t'ai dit qu'on **a dû l'oublier** là-bas (conversation : un couple, hôtel, Paris, 2015)

---

<sup>10</sup> Je ne traiterai pas ici de la différence entre les deux tours, cf. *i. a.* Damourette & Pichon, tome V : § 1692.



Inversement, les DA *doit + inf. passé* (17), et *a dû + inf. présent* (18), peuvent être reformulés par un CI :

(17) N'était-ce pas l'heure de la sieste, où était passée la jeune fille ? Justement, Sylvie venait me chercher — elle est sur le seuil de la pièce, elle n'ose pas entrer, elle **doit avoir reçu** des ordres. Mon père se radoucit soudain. Il dit à Sylvie qu'elle peut venir, qu'il ne va pas la manger, et, me prenant la main, dépose un petit baiser dans ma paume. (M. Nimier, *La Reine du silence*, 2004)

(18) Quelle heure est-il ? Depuis combien de temps est-elle là, dans ce lit qu'elle ne fréquentait plus depuis de longues semaines, dans ces draps dépareillés ? Elle **a dû s'assoupir**. L'écran de son téléphone affiche 11 h 40. (F. Anouk, *Dans la rue de l'école*, 2020)

- en (17), « elle **doit avoir reçu** des ordres » ≈ *elle aurait reçu des ordres ?*

- en (18), « elle **a dû s'assoupir** » ≈ *elle se serait assoupie ?*

Comme précédemment et pour les mêmes raisons, l'inférence est plus probable au DA qu'au CI ; et lorsque le CI est en énoncé négatif (15, 16), la proximité entre les deux constructions est accrue.

L'équivalence entre les deux tours est soumise à des restrictions identiques : on ne saurait guère reformuler un DA par un CI lorsque l'énoncé est modalisé par l'adverbe épistémique *certainement* (19a), ou lorsque l'énoncé précédent n'a rien d'inattendu (20a) :

(19) On est obligé d'avouer que ces bandes de soldats allemands qu'on rencontre dans les rues, le métro, les magasins, les restaurants sont corrects, tout au moins extérieurement. L'ordre **a dû certainement** leur en **être donné** et ils s'y conforment en soldats disciplinés. (B. Auroy, *Jours de guerre : Ma vie sous l'Occupation*, 2008)

(19a) On est obligé d'avouer que ces bandes de soldats allemands [...] sont corrects, tout au moins extérieurement. \*L'ordre leur en **aurait certainement été donné ?**

(20) Adrien a perdu le contact avec son père très jeune, il **a dû** vous le **raconter**.

Louise opina allègrement du chef. (O. D'outremont, *Les déraisons*, 2018)

(20a) Adrien a perdu le contact avec son père très jeune ; \*il vous l'**aurait raconté ?**

Bilan : le conditionnel en interrogation totale comme l'auxiliaire *devoir* en énoncé assertif marquent l'évidentialité inférentielle, mais quelque peu différemment :

- le conditionnel n'est qu'un adjuvant de l'inférence dans un type de contexte particulier : celle qui s'énonce, à la suite d'un fait inattendu, en interrogative totale, qui met en débat une possible explication ;
- *devoir* est l'ingrédient essentiel de l'inférence dans différents types de contexte : celle qui s'énonce à partir d'un fait inattendu comme avec le CI, mais aussi celle qui s'énonce à partir d'un fait ordinaire, et plus généralement à partir de tout contexte.

Ces similitudes comme ces différences rendent compte de ce que les deux constructions sont parfois équivalentes (non sans reste), et parfois ne le sont pas. Qu'en est-il de leur emploi évidentiel *reportif* ?

## 2. Emploi évidentiel reportif

L'évidentialité reportive signifiée par le conditionnel et l'auxiliaire *devoir*, en assertive, peut porter sur un fait simultané ou ultérieur (2.1.), ou sur un fait antérieur à l'énonciation (2.2.). On traitera également rapidement du cas où *devoir* est au conditionnel (2.3.).

### 2.1. Reportivité sur un fait simultané ou ultérieur à l'énonciation

De nombreux travaux ont été consacrés à l'emploi reportif du conditionnel (*i. a.* Dendale, 1993, 2018 ; Abouda, 2001 ; Gosselin, 2001 ; Veters, 2001 ; Haillet, 2002 ; Kronning, 2005, 2012, 2018 ; Rossari, 2009 ; Bres & Azzopardi, 2012 ; Provôt & Desclés, 2012 ; Bourova & Dendale, 2013 ; Patard, 2017 ; Van de Weerd, 2018), baptisé selon les auteurs *de oui-dire*, *de l'information incertaine*, *d'altérité énonciative*, *de reprise à autrui*, *d'emprunt*, *de non-prise en charge*, *épistémique*, *journalistique*, que l'on a dans (21) :

(21) Les servantes courent à la ferme... elles vont revenir... il s'agit de manteaux... de couvertures... nous **aurions** froid !... il paraît !... (L.-F. Céline, *Nord*, 1960)

Le conditionnel, à la différence de ce qui se passait dans le tour conjectural, est l'ingrédient essentiel de la construction reportive : si nous le remplaçons par le présent de l'indicatif (et sans prendre en compte *il paraît* qui suit), à savoir l'énoncé *nous avons froid !*, la dimension reportive s'efface.

Bien moins nombreux, de fait deux seulement (Squartini, 2004 ; Bres, 2022), sont les travaux qui analysent comme reportif l'auxiliaire *devoir* que l'on a dans (22) :

(22) L'association Kiev Avallon, basée à la mairie d'Island, **doit rencontrer** des réfugiés demain pour identifier leurs besoins. (*L'Yonne Républicaine*, 21/03/2022)

Je renvoie à ces études pour l'analyse de chacune de ces deux constructions assertives comme marquant l'évidentialité reportive.

L'évidentialité reportive relève d'un mode de représentation du discours autre, la *modalisation en assertion seconde* (notion empruntée à Authier-Revuz, 2020 : p. 33) qui consiste à « modalise[r] le dire de L [locuteur] comme appuyé à une assertion préalable » (*op. cit.* : p. 40). Selon cette autrice, ce type de représentation du discours autre se réalise par un ensemble de formes hétérogènes – *d'après / pour / selon / aux dires de x, il paraît, officiellement, officieusement, prétendu, soi-disant, le conditionnel*, etc. par lesquelles le discours antérieur autre n'est pas *objet* du dire comme avec le discours représenté (direct, indirect et indirect libre), mais *source* du dire. Je propose d'ajouter à cette liste l'auxiliaire *devoir*. Ainsi, dans les occurrences (21, 22), le conditionnel comme *devoir* pointent que le discours tenu par le locuteur trouve son origine dans une énonciation antérieure, sans plus de précision : l'énoncé est *modalisé en assertion seconde*, à savoir que la prédication se présente comme de seconde main, la « première main » étant implicite. Ajoutons que la « première main » peut être explicitée par le SP *selon x*, *x* étant une source énonciative (individu, groupe, texte, etc.) différente du locuteur (Dendale, 2022 : p. 218) :

(23) Le risque de récurrence terroriste djihadiste **serait surestimé**, *selon une étude* (*Le Monde*, 30/04/2020, titre d'article)

(24) *Selon le département d'État américain*, Antony Blinken **doit rencontrer** dimanche [= 3 avril] le Premier ministre israélien Naftali Bennett. (MSN Canada (français) (site web réf.) – MSN Actualités CA (fr) 28 mars 2022)

À la différence du fonctionnement inférentiel, dans lequel l'inférence procède du locuteur à  $t_0$ , le fonctionnement reportif présuppose une énonciation antérieure autre que celle du locuteur comme source de la prédication.

La principale différence entre les deux constructions s'observe dans l'asymétrie de la possibilité des équivalences.

Concernant l'équivalence approximative entre *devoir* et le conditionnel :

- en (22), « L'association Kiev Avallon [...] **doit rencontrer** des réfugiés demain » ≈ *L'association Kiev Avallon [...] **rencontrerait** des réfugiés demain*
- en (24), « Selon le département d'État américain, Antony Blinken **doit rencontrer** dimanche le Premier ministre israélien » ≈ *Selon le département d'État américain, Antony Blinken **rencontrerait** dimanche le Premier ministre israélien,*

la différence sémantique entre la construction avec *devoir* et celle au conditionnel est moins nette que pour les tours inférentiels : cela tient certainement à ce qu'elles sont toutes deux en énoncé assertif, là où les constructions inférentielles étudiées en 1. étaient l'une en énoncé interrogatif, l'autre en énoncé assertif. On dira que le locuteur accorde plus de crédit à la source de l'information lorsque le procès est modalisé par *devoir* (rémanence du sens déontique dans *devoir* reportif) que lorsqu'il est actualisé au conditionnel (valeur d'éventualité).

Concernant l'équivalence approximative entre le conditionnel et *devoir* :

- en (21), « nous **aurions** froid ! » est ≠ de *nous **devons avoir** froid !*. Cet énoncé, parfaitement possible, produirait ici le sens inférentiel et non le sens reportif.
- en (23), « le risque de récurrence **serait surestimé** » n'a pas pour équivalent approximatif *\*le risque de récurrence **doit être surestimé***, qui cotextuellement ne fait guère sens.

D'où procède cette asymétrie dans l'équivalence ? Notons une différence de temporalité entre les deux constructions : en (21) et (23), les procès *avoir froid* comme *surestimer* sont simultanés à  $t_0$  ; en (22) et (24), le procès *rencontrer* est ultérieur à  $t_0$ . L'hypothèse explicative est la suivante : le conditionnel présent peut signifier l'évidentialité reportive d'un procès simultané ((21) et (23)) comme celle d'un procès ultérieur (reformulation de (22) et de (24)) ; *devoir*, par contre, ne peut la signifier que d'un procès ultérieur ((22) et (24)). Cette hypothèse est confirmée par le fait que la reformulation du conditionnel par *devoir*, le plus souvent impossible, est réalisable dès lors que le procès au conditionnel est ultérieur à  $t_0$ , comme en (25) et (26) :

(25) (une vieille dame, parlant à son fils de sa voisine) il paraît qu'elle **déménagerait** la semaine prochaine / bon débarras ! (conversation mars 2018)

(26) Dans les rumeurs du jour, il serait question de mouvements dans les directions. En effet, Jack Dorsey **quitterait** bientôt son poste de CEO de Twitter, entraînant une augmentation du cours de l'action de plus de 10 %. La nouvelle n'a pas été confirmée, ni même l'identité de la personne qui serait en lice pour le remplacer. (*Actualité*, 29/11/2021)

– en (25), « elle **déménagerait** la semaine prochaine » ≈ *elle doit déménager la semaine prochaine*

– en (26), « Jack Dorsey **quitterait** bientôt son poste » ≈ *Jack Dorsey doit bientôt quitter son poste*<sup>11</sup>.

Le conditionnel présent est à même de marquer comme de seconde main un procès simultané ((21) et (23)) aussi bien qu'ultérieur à  $t_0$  ((25), (26), reformulation de (22) et (24)), là où *devoir* ne peut le faire que pour un procès ultérieur à  $t_0$  ((22), (24), reformulation de (25) et (26)). L'équivalence approximative de la construction au conditionnel et celle avec *devoir* ne peut se faire que dans les cas d'ultériorité.

Remarquons, complémentirement, que l'emploi reportif des deux constructions, analysé jusqu'à présent en énoncé assertif, peut également (bien qu'assez rarement) apparaître en énoncé interrogatif (Azzopardi, 2011 : p. 287 ; Dendale, 2012 : p. 242) :

(27) J'entends et lis régulièrement des non-sens qui nient la réalité. Les places de marché ne **seraient** pas viables ? Elles regrouperont à court et moyen terme une part considérable du commerce interentreprises. Le commerce électronique business to consumer ne **marcherait** pas ? Les chiffres des distributeurs témoignent précisément du contraire. (*Le Monde*, 09/11/2001)

(28) elle **doit venir** demain ? ah bé ! tu me l'apprends (conversation dans un couple, mars 2021)

Par l'interrogation, le locuteur met en débat les énoncés assertifs modalisés comme de source autre par le conditionnel (en (27), *Les places de marché ne seraient pas viables* ; et *Le commerce électronique business to consumer ne marcherait pas*), comme par *devoir* (en (28), *elle doit venir demain*).

Qu'en est-il des cas où l'emploi reportif porte sur un fait antérieur à  $t_0$  ?

## 2.2. Reportivité sur un fait antérieur à l'énonciation

Lorsque l'évidentialité reportive concerne un fait antérieur, elle se signifie par le conditionnel passé et par le conditionnel de la périphrase *rétrospective* (*venir de*<sub>conditionnel + inf.</sub>)<sup>12</sup> :

---

<sup>11</sup> Notons qu'en (26) ce n'est pas le cas pour *serait* initial (> \*doit être question), pas plus que pour *serait* final (> \*qui doit être en lice) car le procès au conditionnel présent est simultané à  $t_0$ .

<sup>12</sup> Ce qui, à ma connaissance, n'avait pas été signalé par les travaux antérieurs.

(29) Près de 10 000 soldats russes **auraient péri** sur le territoire ukrainien (*Le Monde*, titre, 24/03/2022)

(30) iPhone 14 : Apple **viendrait de lancer** la production (titre, [www.cnetfrance.fr](http://www.cnetfrance.fr), 21/02/2022)

Elle peut également se signifier par *devoir* à l'imparfait (mais non au passé composé, cf. Bres, 2022) :

(31) Le 22 avril, [...] Albert se retrouve seul, sans papier, sans voiture, à Bregenz, frontière autrichienne. [...], il **devait retrouver** un camarade nanti d'une voiture du parti et **suivre** la caravane des fuyards. Il attendra en vain chauffeur et véhicule. (M. Chaix, *Les Lauriers du lac de Constance*, 1974)

Le conditionnel comme *devait* + inf. signalent que l'information de la mort de 10 000 soldats (29), du lancement de l'iPhone14 (30), de la programmation d'un rendez-vous (31) sont empruntés à une source antérieure implicite, que le SP *selon x* peut préciser :

(32) Les spéculations autour de Charlène de Monaco sont nombreuses. Alors qu'elle a fait son retour sur le Rocher après de nombreux mois d'absence pour des raisons de santé, elle ne serait finalement pas au Palais. *Selon les informations de Voici*, datées du vendredi 18 mars 2022, elle **aurait trouvé** refuge à Roc Agel. Une information confirmée par Bertrand Deckers. (*Closer*, 19/03/2022)

(33) *Selon Jair*, le bateau de Marc **devait partir** vers quinze heures. (M. Simonet & F. Olivès, *Marc Beltra : roman autour d'une disparition*, 2013)

Les deux constructions ne sont pas interchangeables.

Concernant la reformulation du conditionnel par *devoir* :

- en (29), « Près de 10 000 soldats russes **auraient péri** » est ≠ de : *Près de 10 000 soldats russes ont dû périr/ doivent avoir péri* ;
- en (30), « Apple **viendrait de lancer** la production » est ≠ de : *Apple a dû lancer / doit avoir lancé la production* ;
- en (32), « elle **aurait trouvé** refuge à Roc Agel » est ≠ de : *elle a dû trouver / doit avoir trouvé refuge à Roc Agel*.

Les énoncés reformulés avec *devoir* sont parfaitement acceptables mais produiraient plutôt le sens inférentiel (ce qui d'ailleurs n'est pas possible en titre (29, 30)).

Concernant la reformulation de *devoir* par le conditionnel :

- en (31), « [...], il **devait retrouver** un camarade nanti d'une voiture du parti et **suivre** la caravane des fuyards. Il attendra en vain chauffeur et véhicule. » ne peut pas être reformulé par : \* [...], il **aurait retrouvé** un camarade nanti d'une voiture du parti et **suivi** la caravane des fuyards. Il attendra en vain chauffeur et véhicule.
- en (33), « Selon Jaïr, le bateau de Marc **devait partir** vers quinze heures » est ≠ de : *Selon Jaïr, le bateau de Marc **serait parti** vers quinze heures.*

La reformulation au conditionnel pose que, selon une source antérieure (implicite pour (31), explicitée en (33)), les procès (*retrouver, suivre, partir*) se sont effectivement produits. Ce qui contredit l'énoncé qui suit en (31) : « il attendra en vain », d'où l'impossibilité du conditionnel ; et produit un sens différent en (33), dans la mesure où la construction avec *devoir* pose le départ comme ultérieur dans le passé, et ne se prononce pas sur le fait que le bateau soit ou ne soit pas parti.

Ces deux impossibilités d'équivalence dans la reformulation tiennent à ce que *devoir* actualise le procès comme ultérieur dans le passé, là où le conditionnel passé comme le conditionnel de la périphrase rétrospective actualisent un fait passé mais pas un fait *ultérieur* dans le passé (à la différence du conditionnel présent, qui pouvait actualiser un fait simultané ou *ultérieur* à  $t_0$ ).

Ajoutons que le conditionnel passé peut actualiser un procès comme accompli dans le futur : dans ce cas, comme pour le conditionnel présent, il peut être reformulé par *devoir* :

(34) La lutte contre la poliomyélite progresse. Selon l'OMS, la maladie **aurait** bientôt **disparu** (exemple forgé)

- « la maladie **aurait** bientôt **disparu** » ≈ *la maladie **doit** bientôt **avoir disparu**.*

Complétons notre développement par l'analyse d'une occurrence comme (35) :

(35) [M. Rolichon] m'en donna d'autres à copier, particulièrement la cantate que j'avais chantée, et qu'il **devait chanter** lui-même dans quelques jours. (J.-J. Rousseau, *Les Confessions*, 1778)<sup>13</sup>

Ne peut-on reformuler *devait* + inf. par un conditionnel présent ?

(35a) [M. Rolichon] m'en donna d'autres à copier, particulièrement la cantate que j'avais chantée, et qu'il **chanterait** lui-même dans quelques jours.

Le conditionnel présent serait-il possible pour signifier la modalisation en assertion seconde d'un procès ultérieur dans le passé ? Si le conditionnel présent est possible en (35a), il ne marque plus l'évidentialité reportive mais le discours représenté en discours indirect libre. L'énoncé rapporte implicitement le propos d'un locuteur antérieur, ici M. Rolichon. Ce qui correspond à ce que l'on sait du conditionnel présent qui peut signifier l'ultériorité du passé en discours indirect libre (36) :

(36) L'idée de se marier ne lui paraissait plus exorbitante. Ils **voyageraient**, ils **iraient** en Italie, en Orient ! (G. Flaubert, *L'Éducation sentimentale*, 1869)

On en conclura que *devait* reportif n'a pas d'équivalence approximative au conditionnel présent. La reformulation, lorsqu'elle est possible comme en (35a), ne modalise pas en assertion seconde mais rapporte les paroles d'un protagoniste. Bilan : l'évidentialité reportive, si elle peut être signifiée par le conditionnel comme par *devoir*, l'est de façon différente : *devoir*, au présent comme à l'imparfait, marque comme reportif un procès ultérieur ; le conditionnel présent peut marquer comme reportif un procès contemporain ou ultérieur à  $t_0$  ; le conditionnel passé comme le conditionnel périphrastique rétrospectif ne peuvent marquer comme reportif qu'un procès passé. Ce qui a pour conséquence que la reformulation entre les deux constructions n'est possible que lorsque la reportivité affecte un ultérieur du présent ((22), (24), (25), (26)), mais non lorsqu'elle affecte un procès simultané à  $t_0$  ((21), (23)), un procès antérieur ((29), (30), (32)) ou un ultérieur du passé ((31), (33)). Et, lorsque la reformulation est possible, elle opère

---

<sup>13</sup> Le circonstant *dans quelques jours* implique que l'information procède d'une source énonciative antérieure. Bres, 2021 analyse précisément comment *dans x temps*, à la différence de *x temps plus tard*, a un fonctionnement énonciatif et pose la reportivité de l'énoncé.



moyennant une légère variation sémantique : *devoir* ((22), (24)) accorde plus de fiabilité à la source que le conditionnel ((25), (26)).

### 2.3. *Devrait*

Reste à analyser le cas de *devoir* au conditionnel présent (*devrait*)<sup>14</sup> :

(37) Samedi, M. Austin **devrait rencontrer** le ministre des Affaires étrangères S. Jaishankar et le ministre de la Défense Rajnath Singh. (AFP Infos françaises, 20/03/2021)

(38) *Selon le site d'informations américain Axios*, Antony Blinken **devrait se rendre** au Moyen-Orient la semaine prochaine, après avoir rejoint Joe Biden pour son déplacement à Bruxelles et en Pologne. (*Tel Quel*, 24/03/2022)

Notons qu'il ne s'agit pas d'un tour où les deux constructions – conditionnel et *devoir* reportifs – se combineraient en une seule, mais de la construction de *devoir* reportif dans laquelle le présent (*supra* 2.1.) est remplacé par le conditionnel. La reportivité porte sur un procès ultérieur à  $t_0$ . Ce type d'occurrence est équivalent *grosso modo* aussi bien à la construction au conditionnel reportif ((37a), (38a)) qu'à la construction de *devoir* reportif au présent ((37b), (38b)) :

(37a), *Samedi, M. Austin rencontrerait le ministre ;*

(38a) *Antony Blinken se rendrait au Moyen-Orient ;*

(37b) *Samedi, M. Austin doit rencontrer le ministre ;*

(38b) *Antony Blinken doit se rendre au Moyen-Orient.*

Quelle différence entre *devrait* et celles-ci ? *Devrait* accorde plus de probabilité de réalisation au procès ultérieur que la construction au seul conditionnel reportif ((37a), (38a)) ; ou, ce qui revient au même, en ôte quelque peu à la construction avec *devoir* au présent ((37b), (38b)).

---

<sup>14</sup> Cas que j'analyse comme reportif, à la différence de Dendale (1999 : p. 16) pour qui « lorsque *devoir* est mis au conditionnel, celui-ci ne sera jamais interprété ni interprétable comme un conditionnel de citation ». Bres (2022) développe une critique de cette analyse.

On ne dispose en revanche pas d'occurrence de *devoir* au conditionnel passé (*aurait dû*) : comme vu *supra*, le conditionnel passé ne signifie pas l'évidentialité reportive d'un procès ultérieur du passé, ultériorité nécessaire à l'emploi de *devoir* reportif. Dans des occurrences comme :

(39) C'est à Boulogne-sur-Mer que Darlan a rencontré Hitler. *Selon quelques-uns*, la cérémonie du « retour des cendres » **aurait dû coïncider** avec la restauration de l'Empire au bénéfice du jeune prince Louis Napoléon. (M.-T. Gavala, *À travers la grande grille*, 1946)

(40) on allait s'éclater. Et ça... pour s'éclater, on s'est éclaté ! Le ciel aussi ! En désaccord total avec les prévisions météo, il nous a envoyé de plein fouet un ouragan dont, *selon elles*, seul le bout de la queue **aurait dû** nous **effleurer**. (F. Dorin, *Les Vendanges tardives*, 1997)

l'évidentialité reportive procède du seul SP « selon quelques-uns » en (39), « selon elles » en (40). Si nous effaçons ces SP – *la cérémonie du « retour des cendres » aurait dû coïncider avec la restauration de l'Empire ; un ouragan dont seul le bout de la queue aurait dû nous effleurer* – l'énoncé n'est plus reportif mais signifie le contrefactuel et procède du seul narrateur.

## Conclusion

L'article a comparé les emplois évidentiels inférentiel et reportif de deux constructions : l'une au conditionnel, l'autre avec l'auxiliaire *devoir*. La description, conduite à partir de la possibilité ou de l'impossibilité d'équivalence approximative entre l'une et l'autre, fait apparaître des similitudes et des différences dans le marquage de l'inférentiel comme dans celui du reportif.

Concernant l'évidentialité inférentielle :

– le conditionnel (présent, passé, en interrogative) comme *devoir* (+ inf. présent, passé, en assertive) sont à même de construire une inférence à la suite d'un fait inattendu, simultané ou antérieur à  $t_0$ . *Grosso modo* équivalentes, les deux constructions produisent des sens sensiblement différents : l'inférence construite sur *devoir*, du fait de la dérivation de *devoir* à partir du déontique et du fait de l'assertion, apparaît comme plus probable que l'inférence au conditionnel, du fait de la mise en débat de l'interrogation totale et de la valeur d'éventualité du conditionnel ;

– *devoir*, à la différence du conditionnel en interrogative, permet de construire une inférence qui ne soit pas liée au caractère inattendu du fait dont elle procède.

Concernant l'évidentialité reportive :

– le conditionnel (présent, passé, périphrastique rétrospectif) comme *devoir* (+ inf. présent, passé) en assertive, mais aussi en interrogative, sont à même de signifier comme reportif un procès ;

– *devoir* ne peut le faire que sur un procès ultérieur (à  $t_0$  ou dans le passé). Le conditionnel présent peut signifier comme reportif un procès simultané ou ultérieur à  $t_0$ . Le conditionnel passé et le conditionnel périphrastique rétrospectif peuvent le faire sur un procès antérieur à  $t_0$  mais pas sur un procès ultérieur dans le passé.

– les deux constructions ne sont approximativement équivalentes que lorsque la modalisation porte sur un procès ultérieur à  $t_0$ . Elles produisent des sens sensiblement différents : *devoir* tend à accorder plus de crédit à la source que le conditionnel.

– *devoir* se rencontre également au conditionnel présent (*devrait*) mais pas au conditionnel passé (*aurait dû*). Cette construction, par rapport au conditionnel reportif, accentue la probabilité de réalisation future du procès ; elle la diminue légèrement par rapport à la construction avec *devoir* au présent.

La différence sémantique entre les deux constructions du conditionnel et de *devoir* lorsqu'elles sont approximativement équivalentes, pour l'évidentialité inférentielle comme pour l'évidentialité reportive, est identique : *devoir* accorde plus de probabilité d'être le cas ou de se produire que le conditionnel.

Cette recherche comparée fait apparaître deux questions (au moins) touchant à la temporalité : (i) pourquoi *devoir inférentiel* peut-il porter sur un fait simultané à  $t_0$ , alors qu'en emploi *reportif* il ne peut le faire que sur un fait ultérieur (à  $t_0$  ou dans le passé), et pas sur un fait simultané à  $t_0$  ? (ii) Comment expliquer que le conditionnel présent, en emploi *de discours représenté*, puisse cotextuellement actualiser un procès ultérieur dans le passé, alors qu'en emploi *reportif* il ne le peut ? Et que le conditionnel passé en emploi *de discours représenté* puisse cotextuellement actualiser un procès ultérieur du passé, alors qu'en emploi *reportif* il ne le peut ?

Ces questions, difficiles, feront l'objet d'un prochain travail.

## Œuvres citées

Abouda, L. (2001). Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire. In P. Dendale, & L. Tasmowski. (Eds.), *Le conditionnel en français* (pp. 277-294). Université de Metz : Recherches linguistiques 25.

Aikhenvald, A. Y. (2004). *Evidentiality*. Oxford: Oxford University Press.

Authier-Revuz, J. (2020). *La représentation du discours autre*. Amsterdam : De Gruyter.

Azzopardi, S. (2011). *Le Futur et le Conditionnel. Valeur en langue et effets de sens en discours. Analyse contrastive espagnol/français*. Thèse de doctorat. Montpellier : Université Paul-Valéry.

- Barbet, C. (2012). *Devoir et pouvoir*, des marqueurs modaux ou évidentiels ? *Langue française*, 173, 49- 63.
- Bourova, V., & Dendale, P. (2013). Serait-ce un conditionnel de conjecture ? Datation, évolution et mise en relation de deux conditionnels à valeur évidentielle. *Cahiers Chronos*, 26, 183-200.
- Bres, J. (2020). *Conditionnel*, notice in *Encyclopédie grammaticale du français*, EGF (50 p.).
- Bres, J. (2021). *Dans x temps / x temps plus tard* : SP d'ultériorité et temps de l'indicatif. *Travaux de linguistique*, 83, 7-36.
- Bres, J. (2022). *Dans x temps / x temps plus tard* : SP d'ultériorité et temps de l'indicatif. *Travaux de linguistique*, sous presse.
- Bres, J., & Azzopardi, S. (2012). « On aurait oublié les clés du dialogisme sur la porte de l'analyse ? De l'effet de sens de *conjecture* du futur et du conditionnel en français ». In J. Bres, A. Nowakowska, J.-M. Sarale, & S. Sarrazin (Eds.), *Dialogisme : langue, discours* (pp. 135-147). Bruxelles : Peter Lang.
- Bres J., Nowakowska A., & Sarale J.-M. (2019). *Petite grammaire alphabétique du dialogisme*. Paris : Garnier.
- Damourette, J., & Pichon, E. ([1911-1936]1970), *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, tome V. Paris : d'Artrey.
- Dendale, P. (1993). Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? In G. Hilty, *Actes du XX<sup>e</sup> congrès international de linguistique et philologie romanes*, t. 1 (pp. 165-176). Tübingen : Francke Verlag.
- Dendale, P. (1994). *Devoir* épistémique, marqueur modal ou évidentiel. *Langue française*, 102, 24-40.
- Dendale, P. (1999). *Devoir* au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel. *Cahiers Chronos*, 4, 7-28.
- Dendale, P. (2000). *Devoir* épistémique à l'indicatif et au conditionnel : inférence ou prédiction ? In A. Englebert, M. Pierrard, L. Rosier, & D. van Raemdonck (Eds.), *Actes du XXII<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, vol. 7. *Sens et Fonctions* (pp. 159–169). Tübingen : Niemeyer.
- Dendale, P. (2010). Il serait à Paris en ce moment. Serait-il à Paris ? À propos de deux emplois épistémiques du conditionnel. In C. Alvarez Castro, F. Bango de la Campa, & M. L. Donaire (Eds.), *Liens linguistiques* (pp. 291-317). Berne : Peter Lang.
- Dendale, P. (2018). Évidentialité ou non-prise en charge ? Le cas du conditionnel épistémique en français. Une réanalyse. *Langue française*, 200, 63-76.
- Dendale, P. (2022). Evidential markers in French. In B. Wiemer, & J. I. Marín Arrese (Eds.), *Evidential Marking in European Languages. Toward a unitary comparative account* (pp. 171-233). Berlin: De Gruyter, Akademie Verlag.
- Dendale, P., & De Mulder, W. (1996). Déduction ou abduction : le cas de *devoir* inférentiel. In Z. Guentchéva (Ed.), *L'énonciation médiatisée* (pp. 305-318). Louvain/Paris : Peeters.

- Dendale, P., & Van Bogaert, J. (2012). Réflexions sur les critères de définition et les problèmes d'identification des marqueurs évidentiels en français. *Langue française*, 173, 13-29.
- Ducrot, O. (1983). La valeur argumentative de la phrase interrogative. In *Logique, Argumentation, Conversation : Actes du Colloque de Pragmatique, Fribourg, 1981* (pp. 79-100). Berne : Peter Lang.
- Gosselin, L. (2001). Relations temporelles et modales dans le conditionnel journalistique. In P. Dendale, & L. Tasmowski (Eds.), *Le conditionnel en français* (pp. 45-66). Université de Metz : Recherches linguistiques, 25.
- Gosselin, L. (2010). *Les modalités en français. La validation des représentations*. Amsterdam/New York : Rodopi.
- Guentcheva, Z. (1994). Manifestations de la catégorie du médiatif dans les temps du français. *Langages*, 102, 8-23.
- Haillet, P. P. (2002). *Le conditionnel en français. Une approche polyphonique*. Paris : Ophrys.
- Kronning, H. (2001). Pour une tripartition des emplois du modal *devoir*. *Cahiers Chronos*, 8, 67-84.
- Kronning, H. (2005). Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique. In J. Bres, P. P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke, L. Rosier (Eds.), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques* (pp. 297-323). Bruxelles : De Boeck/Duculot.
- Kronning, H. (2012). Le conditionnel épistémique : propriétés et fonctions discursives. *Langue française*, 173, 83-97.
- Kronning, H. (2018). Epistemic modality and evidentiality in Romance: the Reportive Conditional. In Z. Guentchéva (Ed.), *Epistemic Modalities and Evidentiality in Cross-Linguistic Perspective* (pp. 69-102). Berlin/Boston: De Gruyter Mouton.
- Lazard, G. (2001). On the grammaticalization of evidentiality. *Journal of pragmatics*, 33, 3, 359-368.
- Martin, R. (1981). Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? (à propos du futur et du conditionnel en français). *Langages*, 64, 81-92.
- Mélac, E. (2022). The grammaticalization of evidentiality in English. *English Language & Linguistics*, 1-29. doi:10.1017/S1360674321000101
- Moignet, G. (1966). Esquisse d'une théorie psychomécanique de la phrase interrogative. *Langages*, 3, 49-66.
- Patard, A. (2017). Du conditionnel comme constructions ou la polysémie du conditionnel. *Langue française*, 194, 105-124.
- Plungian, V. A. (2001). The place of evidentiality within the universal grammatical space. *Journal of Pragmatics*, 33 (3), 349-357.
- Provôt, A., & Desclés, J.-P. (2012). Existe-t-il un 'conditionnel médiatif' en français ? *Faits de langues*, 40, 45-52.
- Rossari, C. (2009). Le conditionnel dit épistémique signale-t-il un emprunt ? *Tranel*, 51, 75-96.

- Rossari, C., Ricci, C., & Dolamic, L. (2018). Le conditionnel appliqué à *devoir /dovere* et son potentiel argumentatif. *Langue française*, 200, 105-120.
- Saussure, L. (2012). Modalité épistémique, évidentialité et dépendance contextuelle. *Langue française*, 173, 131-143.
- Squartini, M. (2004). Disentangling evidentiality and epistemic modality in Romance, *Lingua*, 114, 873–895.
- Tasmowski, L., & Dendale, P. (1994). *PouvoirE* : un marqueur d'évidentialité. *Langue française*, 102, 41–55.
- Van de Weerd, J. (2018). Vers les origines sémantiques du conditionnel épistémique. Étude d'un genre juridique en français classique (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles). *Langue française*, 200, 77-89.
- Vetters, C. (2001). Le conditionnel : ultérieur du non-actuel. In P. Dendale, & L. Tasmowski (Eds.), *Le conditionnel en français* (pp. 169-210). Université de Metz : Recherches linguistiques 25.

## Résumés

### **Conditionnel et auxiliaire *devoir* en français, mêmes fonctionnements évidentiels ?**

Le conditionnel comme l'auxiliaire *devoir*, dans certains emplois, peuvent signifier l'évidentialité indirecte dans sa double dimension : *inférentielle* et *reportive*. Différents travaux ont étudié l'une ou l'autre forme dans l'un ou l'autre de ces emplois. Le présent article est consacré à la *comparaison* des valeurs évidentielles inférentielles d'une part, et reportives d'autre part, développées par ces deux formes.

**Mots clés** : conditionnel, *devoir*, évidentialité, inférentiel, reportif

### **Conditional and auxiliary *devoir* ('must') in French, same evidential functions?**

The conditional and the auxiliary *devoir*, in some of their uses, express *inferential* and *reportive* evidentiality. Several studies on evidentiality have investigated one or the other unit in one use or the other. This paper *compares* the conditional and *devoir* in their inferential and reportive uses.

**Keywords**: conditional, French *devoir*, evidentiality, inferential, reportive

Jacques Bres  
Le Ravel, B308  
6 Av. de Castelnau  
34090 Montpellier  
France  
jacques.bres@univ-montp3.fr